

Le saviez-vous ?

De tous les timbres fiscaux, à l'exception bien évidemment des " Gratis ", quel est à votre avis celui ayant la plus faible valeur réelle, si l'on ramène sa valeur faciale à l'époque de son impression en euros 2009 ?

Réponse : il s'agit du timbre transports répertorié sous le n° A1 dans le catalogue Yvert et Tellier.



Remarque : plusieurs fiscaux ont une valeur nominale (c'est-à-dire la valeur indiquée sur le timbre) de 1 centime. Mais, s'il s'agit bien du plus faible montant en valeur nominale, il ne s'agit pas du plus faible montant en valeur réelle, c'est-à-dire la valeur prenant en compte l'inflation.

Pour connaître la valeur réelle que représentaient 20 centimes en 1950, il faut tenir compte de l'érosion monétaire due à l'inflation. Ce qui nous donne :

0,20 francs de 1950 correspondent à 0,0052 euros de 2009.

Alors que :

1 centime de 1935 (SFU n° 53) correspondent à 0,0072 euros de 2009.

1 centime de 1920 (IR n° 45) correspondent à 0,0089 euros de 2009.

Source : [Insee](#)